

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 25 AOÛT 2020

Séance du 25 Août 2020

L'an deux mil vingt, le mardi vingt-cinq août à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

**Étaient présents :** Mmes JUBAULT Anne-Laure, RENAUX-MARÉCHAL Christine, NÉAU Aurélie, MM CEULEMANS Cédric, DE CARVALHO Manuel, GOVIN Philippe, HABERT Henri, LOPEZ Alfredo, RODRIGUEZ Diego, ROUSSEL Éric et THÉPAULT Yves.

**Étai(en)t absent(s) excusé(s) :** Néant

**Étaient absents :** Néant

M. ROUSSEL Éric a été élu secrétaire de séance.

*Séance du 25/08/2020 – convocation du 13/08/2020*

## **I – VENTE D'UNE PETITE PARCELLE DU CHEMIN RURAL N°17 SUITE AU RECENT BORNAGE**

Mme le Maire explique qu'une division foncière a été réalisée sur les parcelles de M. Edgard BEDU et Damien SAINTAMAND cadastrées B949 et A592.

Lors de la réunion de bornage à l'amiable du 12 novembre 2019, il est apparu que la clôture grillage-pieux ciment, au nord et à l'ouest de la parcelle A592, existante depuis plus de 30 ans, empiétait sur la chemin rural n°17.

Considérant que ce chemin rural N°17 a une largeur de 5 mètres, Mme le Maire avait donné son accord pour définir la clôture comme limite de propriété de cette parcelle A592.

Conseils pris auprès de M COMMEINHES – du service des Domaines - et auprès de M Benoît Allard – du Conservatoire des Espaces Naturels –, la valeur d'une parcelle type prairie est estimée sur Écluzelles est estimée à 5000€ de l'hectare.

Mme Aurélie NÉAU, compagne de M. Damien SAINTAMAND, n'a pas pris part au vote.

C'est pourquoi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

**Autorise** l'opération de cession au profit de M. Damien SAINTAMAND pour la parcelle cadastrée A592 pour une contenance de 1a17ca (conformément au plan annexé), pour la somme de 60 Euros.

**Donne** pouvoir à Mme le Maire afin de régulariser la vente auprès de Maître Baudouin à Cherisy.

## **II – REMBOURSEMENT DES FRAIS DU NOM DE DOMAINE ET D'HEBERGEMENT DU SITE INTERNET**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que nous arrivions fin juin à l'échéance du nom de domaine et du site internet de la mairie.

La facture de renouvellement n'a pas été mandaté dans les temps : le site « [ecluzelles.fr](http://ecluzelles.fr) » risquait d'être interrompu.

M. Alfredo LOPEZ, devant l'urgence, a payé personnellement le renouvellement du nom de domaine et de l'hébergement pour les 3 années à venir pour un montant total de 150.67€uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

**Décide** de rembourser la somme de 150.67€ à M. Alfredo LOPEZ.

## **III – MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION DE PHOTOCOPIES POUR LES GROS DOSSIERS**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal avoir reçu une demande écrite en mars dernier d'une habitante désireuse d'avoir une copie intégrale du permis de construire de la Maison des Espaces Naturels déposé le 12 juin 2017. Celle-ci avait été remise en main propre à l'habitante et comprenait 124 pages dont 42 pages en format A3.

Une nouvelle demande a été formulée par une autre habitante le 28 juillet dernier.

Mme le maire lui a rappelée que le dossier été consultable en mairie aux horaires d'ouvertures.

Après avoir vérifié les modalités réglementaires de diffusion d'un dossier d'urbanisme, et après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- que ce service doit être rendu aux habitants dans la mesure de ses capacités,
- que pour toute copie d'un dossier supérieur à 10 pages, la reproduction sera externalisée. Une demande devra être effectuée par courrier. Un devis pour un seul exemplaire sera soumis au demandeur préalablement à l'ordre de reproduction. La commande sera confirmée par le règlement. Le délai sera celui de l'entreprise exécutrice.

#### **IV – COMPTE RENDU DE L'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX**

Il est convenu que tous les comptes-rendus des différentes commissions de l'Agglomération du Pays de Dreux doivent pouvoir être consultés par tous les conseillers municipaux. Alfredo Lopez propose de créer une bibliothèque (à terme) : chaque délégué devra faire suivre les documents de présentation des commissions et les procès-verbaux.

Madame le Maire remet à chaque conseiller municipal un dossier comprenant les délégations de chaque vice-président et membre du bureau de l'Agglo ainsi que la présentation des différents budgets de l'Agglo.

#### **QUESTION DIVERSES**

**Fibre optique** : dans le cadre du déploiement de la fibre, une armoire (point de mutualisation) doit être implantée. Après concertation, il est décidé de la positionner sur la place Saint Jean à côté du répartiteur et de choisir la couleur RAL 7044 correspondant à un vert sapin.

**Demande de vol de drone** : la préfecture nous a adressé une demande datée du 21 juillet 2020 pour un avis concernant un vol de drone le 28 juillet 2020 afin de réaliser un clip musical. Face à un délai très court, Madame le Maire a refusé pour préserver l'intimité des habitants comme l'avait préconisé la précédente équipe municipale. Ainsi, Madame le Maire demande son avis à la nouvelle équipe afin de savoir quelle réponse donner en cas de nouvelle demande. Tous les membres du Conseil sont unanimement opposés au survol des zones habitées, néanmoins 7 conseillers sont favorables à un survol dans le cadre de projet artistique ou culturel et 4 y sont opposés.

**Recensement de la population** : le recensement des habitants de la commune doit s'opérer début 2021. La commune désigne Mme Aurélie Néau comme agent recenseur.

**La formation des membres du Conseil Municipal** aura lieu avec les élus de Charpont, à Charpont, par Florence Lagneau-Billet, ancienne directrice de la M28, le samedi 3 octobre de 9h à 12h30 et de 14h à 17h. Un repas froid sera offert. Après concertation avec l'ensemble du Conseil Municipal, l'ordre du jour se composera de :

- 1/ rôle des conseillers, adjoints, maires, dans la commune, dans l'Agglo, dans les Syndicats
- 2/ Pouvoirs de police du maire
- 3/ Les conflits de voisinage
- 4/ Les relations élus-habitants.

**La Commission Communale des Impôts Directs** : Après le conseil municipal du 07 juillet 2020 nous avons dû transmettre une liste de 24 noms afin de renouveler les membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Par courrier en date du 16 juillet la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir a désigné les membres suivants :

Commissaires titulaires : CHASSARD Mireille, COUTY Gabriel, COUVREUR Dominique, DA SILVA REIS Sandra, GRARE Gabrielle, LEMÉE Edouard

Commissaires suppléants : CEULEMANS Marie-Hélène, LOWE Nathalie, LUCAS Angélique, MERCIER Jean-Christophe, THÉPAULT Yves, VILLERY Jacky

La séance est levée à 22h00.